

## **913<sup>e</sup> SÉANCE**

**Dans un arrêté ministériel publié le 15 mars 2020, le gouvernement du Québec permet temporairement aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication. Ces modalités visent à minimiser les risques de propagation du coronavirus. Cette séance est donc tenue à huis clos et un enregistrement audiovisuel sera disponible pour visionnement sur le site Internet de la Ville de Matagami.**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 17 décembre 2020 à 19 h dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et  
messieurs les conseillers

Réal Dubé  
Éric Pinard  
Michel Patry  
Louis Gagnon  
Sonia Leblanc  
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de  
monsieur le maire

René Dubé

Sont également présents à cette séance messieurs Daniel Cliche, directeur général, et Pierre Deslauriers, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **2020-12-17-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

### **2020-12-17-02 RÈGLEMENT NUMÉRO 372-2020 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'il y a lieu, après étude des prévisions budgétaires 2021 par le conseil, d'y imposer les taxes nécessaires, conformément à l'article 485 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19);

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance extraordinaire du conseil le 15 décembre 2020 (résolution numéro 2020-12-15-04);

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil du 15 décembre 2020 (résolution numéro 2020-12-15-05).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le règlement numéro 372-2020 « Déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 » soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2020-12-17-03**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En raison du huis clos, il n'y a pas de période de questions.

**2020-12-17-04**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE LEVER la séance à 19 h 05.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

*René Dubé*

*Pierre Deslauriers*

---

RENÉ DUBÉ  
MAIRE

---

PIERRE DESLAURIERS  
GREFFIER